

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT



Renforcement des capacités en matière de commerce et de développement depuis 1964

GUIDE DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED



NATIONS UNIES

CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LE COMMERCE ET LE DÉVELOPPEMENT



Renforcement des capacités en matière de commerce et de développement depuis 1964

GUIDE DE LA COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED



NATIONS UNIES
New York et Genève, 2011

UNCTAD/DOM/2009/2

Dans le cadre de ses activités de coopération technique, la CNUCED fournit une assistance adaptée aux besoins des pays en développement, en s'attachant en particulier aux besoins des pays les moins avancés (PMA) et des pays en développement les plus nécessiteux. Les activités de coopération technique de la CNUCED sont un élément essentiel de la réalisation des objectifs définis dans l'Accord d'Accra adopté à la douzième session de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, tenue à Accra (Ghana) en avril 2008.

En tant qu'institution principalement responsable, au sein du système des Nations Unies, du traitement intégré du commerce et du développement et des questions connexes dans les domaines du financement, de la technologie, de l'investissement et du développement durable, la CNUCED aborde ces questions en s'appuyant sur la complémentarité de ses activités, notamment en matière de coopération technique.

La coopération technique de la CNUCED est assurée en partenariat avec d'autres organismes qui apportent une assistance technique liée au commerce, en fonction de leurs mandats, compétences et secteurs d'avantage comparatif respectifs. Pour apporter ses services de coopération technique, la CNUCED coordonne ses activités avec celles de ses partenaires et, en particulier, des membres du Groupe interinstitutions sur le commerce et les capacités productives du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies (CCS).

Le Groupe interinstitutions du CCS sur le commerce et les capacités productives a été conçu initialement en 2007 comme un cadre et un instrument propres à contribuer à la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies¹. Depuis, il est devenu un mécanisme essentiel pour la coordination des services de coopération technique fournis par ses membres aux pays en développement, sous la conduite de la CNUCED, permettant d'assurer les complémentarités et les synergies et de bien planifier les activités.

L'objectif de la coopération technique de la CNUCED est le renforcement des capacités dans ses principaux domaines d'activité, à savoir:

- Développement économique durable et réduction de la pauvreté;
- Commerce;
- Amélioration de l'environnement propice pour renforcer les capacités productives, le commerce et l'investissement.

¹ Des informations plus détaillées sont disponibles dans le document «UN-CEB Inter-Agency Cluster on Trade and Productive Capacity – Delivering AIDFORTRADE», Nations Unies, septembre 2009 et sur les sites www.unsystemceb.org, www.undg.org et www.unctad.org.

INTRODUCTION:**OBJECTIF ET CARACTÉRISTIQUES DE LA
COOPÉRATION TECHNIQUE DE LA CNUCED 1**

A. Objectif	2
B. Caractéristiques	3
C. Quels sont les différents types de projets?	4
D. Qui sont les bénéficiaires	6
E. Comment la coopération technique est-elle assurée?	8
F. D'où viennent les ressources?	9
G. Qui sont les principaux partenaires de la CNUCED?	11
H. Comment demander à bénéficier de la coopération technique?	14

Domaines d'activité et principaux programmes de coopération technique de la CNUCED	14
---	----

PREMIÈRE PARTIE:**COMMERCE INTERNATIONAL DE BIENS ET SERVICES.. 15**

A. Analyse et recherche commerciales	16
B. Négociations et diplomatie commerciales	18
C. Commerce, environnement et développement	20
D. Politique de la concurrence et protection des consommateurs..	22

DEUXIÈME PARTIE:**INVESTISSEMENT ET DÉVELOPPEMENT
DES ENTREPRISES.....25**

A. IED et activités des STN – Tendances, impact et politiques	26
B. Politiques, accords et facilitation en matière d'investissement ...	28
C. Développement des entreprises	30
D. Transparence, comptabilité et assurance	33

TROISIÈME PARTIE:**FACILITATION COMMERCIALE, MISE EN VALEUR
DES RESSOURCES HUMAINES, SCIENCE,
INFORMATION ET COMMUNICATION35**

- A. Logistique commerciale..... 36
- B. Renforcement des capacités grâce à la mise en valeur des
ressources humaines 38
- C. Science, technologie et innovation au service du
développement 41
- D. Technologies de l'information et de la communication et
économie de l'information..... 43

QUATRIÈME PARTIE:**GESTION DE LA DETTE
LE PROGRAMME SYGADE.....47****CINQUIÈME PARTIE:****AFRIQUE, PAYS LES MOINS AVANCÉS, PAYS EN
DÉVELOPPEMENT SANS LITTORAL ET PETITS
ÉTATS INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT51****SIXIÈME PARTIE:****PRODUITS DE BASE.....55****SEPTIÈME PARTIE:****ASSISTANCE DE LA CNUCED AU
PEUPLE PALESTINIEN.....57**



INTRODUCTION

**OBJECTIF ET
CARACTÉRISTIQUES DE LA
COOPÉRATION TECHNIQUE
DE LA CNUCED**

A. Objectif

L'objectif de la coopération technique de la CNUCED est d'aider les pays en développement à s'intégrer dans l'économie mondiale en facilitant leur participation effective à cette dernière, notamment en matière de commerce, de finances et d'investissements internationaux.

Dans cet objectif, les activités de coopération technique de la CNUCED visent à :

- Aider les pays en développement à mieux comprendre leurs problèmes économiques et à trouver des solutions sur mesure;
- Renforcer les capacités humaines et institutionnelles des pays en développement pour la formulation et la mise en œuvre de politiques de développement et pour la création d'un environnement propice au développement durable; et
- Favoriser la participation effective des pays en développement aux négociations en matière de commerce, de finances et d'investissement internationaux, et les aider à mettre en œuvre les résultats de ces négociations.

En matière de développement des capacités, la CNUCED s'attache à renforcer les capacités endogènes des pays en développement pour formuler, exécuter et évaluer des politiques propres visant à: a) développer et diversifier leur secteur productif national; b) concevoir et mettre en œuvre des politiques commerciales et d'investissement et des stratégies de négociation; et c) renforcer les services d'appui au commerce, dans le cadre des objectifs de ces pays et compte tenu de l'évolution du contexte économique international.

B. Caractéristiques

Les trois piliers de l'action de la CNUCED que sont les travaux de recherche et d'analyse effectués par le secrétariat, les discussions intergouvernementales pour la formation de consensus et la coopération technique forment un tout organique et sont intimement liés.

Les travaux de coopération technique de la CNUCED couvrent un large éventail de questions. Ils complètent et appuient le travail analytique de type directif et les délibérations du mécanisme intergouvernemental. Ces travaux sont essentiellement menés dans le cadre de l'exécution de projets et s'articulent autour de l'analyse des politiques, du renforcement des capacités des ressources humaines et du renforcement des capacités institutionnelles, ainsi que des activités de sensibilisation.

La gouvernance économique nationale suppose d'avoir mis en place: a) la politique et les cadres réglementaire et législatif pour la gestion de l'économie; b) les moyens d'application des politiques, des règlements et des lois; et c) les institutions chargées de veiller à cette application.

Les activités de coopération technique de la CNUCED jouent un rôle majeur dans le processus de gouvernance économique nationale des pays bénéficiaires grâce à:

- Des conseils et une assistance pour la formulation de politiques, de lois et de règlements;
 - Des programmes et des projets pour la création et/ou le renforcement des institutions chargées de faire appliquer et respecter ces politiques, lois et règlements;
 - Des programmes de formation menés dans le contexte de l'exécution de projets de création ou de renforcement des capacités, pour la gestion des institutions chargées de mettre en œuvre les politiques et de veiller au respect des règles.
-

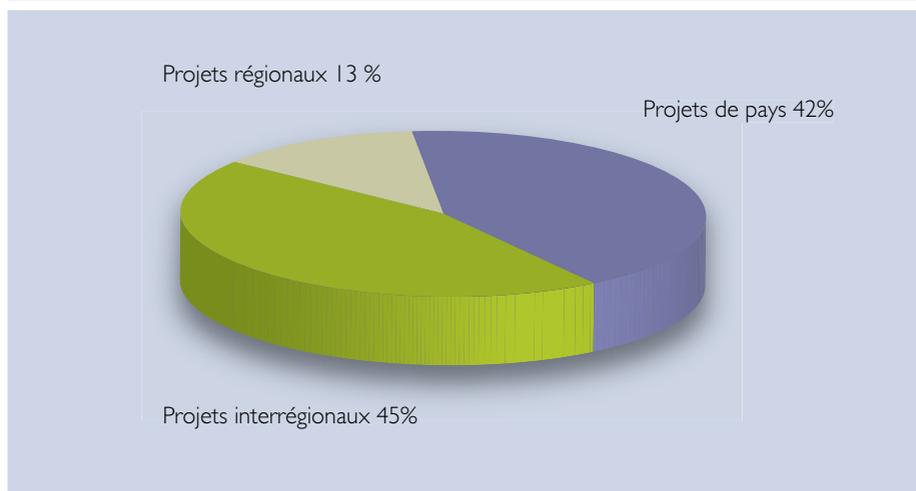
C. Quels sont les différents types de projets?

À l'heure actuelle, quelque 260 projets sont en cours de réalisation dans plus de 100 pays, soit environ 38 millions de dollars de dépenses annuelles, financées pour l'essentiel par des ressources extrabudgétaires.

Les activités de coopération technique s'inscrivent dans le cadre de projets de pays, et de projets sous-régionaux, régionaux ou interrégionaux spécifiques:

- Les projets de pays répondent aux besoins et aux demandes spécifiques de tel ou tel pays. Ils sont généralement financés au niveau du pays, soit par le budget national soit à l'aide des fonds pouvant être dégagés des programmes d'aide au développement financés par des donateurs bilatéraux ou multilatéraux, ou encore au moyen de prêts consentis par des institutions financières régionales ou internationales. Au niveau des pays, la CNUCED et ses partenaires du Groupe interinstitutions du CCS sur le commerce et les capacités productives s'efforcent de mener des programmes conjoints concertés pour les secteurs du commerce et de la production. Le Groupe interinstitutions contribue à l'incorporation de grandes orientations et d'opérations concernant le commerce et la production dans les programmes pilotes de l'initiative «Une ONU» et dans tous les plans mis en œuvre au niveau national par l'ensemble du système des Nations Unies;
 - Les projets sous-régionaux et régionaux permettent d'apporter une assistance technique à des groupes de pays, en tenant compte des spécificités sous-régionales et régionales. Ils sont d'ordinaire engagés à la demande expresse d'un groupe de pays, par exemple un groupement de coopération économique, ou bien suite à une demande de la Conférence ou du Conseil du commerce et du développement;
 - Les projets interrégionaux fournissent un service standard à tous les pays participants. Ils comprennent aussi des projets de nature plus analytique, s'inscrivant dans les travaux de recherche et d'analyse de la CNUCED sur les politiques. Ils peuvent par ailleurs résulter de demandes collectives de différents pays, ainsi que d'initiatives du secrétariat de la CNUCED en réponse à des requêtes spécifiques au niveau intergouvernemental.
-

**Graphique 1 : Dépenses de coopération technique par type de projet, 2009
(En pourcentage du total des dépenses)**



D. Qui sont les bénéficiaires?

L'ensemble de la population est le bénéficiaire final des programmes de coopération technique et de renforcement des capacités.

Le niveau de vie des individus varie en raison directe de la situation économique du pays, puisqu'il s'agit de consommateurs, de producteurs et de bénéficiaires des dépenses publiques.

Les gouvernements sont les principaux bénéficiaires directs des activités de coopération technique de la CNUCED.

Ces services sont proposés à tous les pays en développement et pays en transition, soit directement soit par l'intermédiaire d'organisations intergouvernementales, comme des groupements régionaux ou sous-régionaux. La priorité est accordée aux pays les moins avancés. Les responsables des services gouvernementaux pertinents sont en général les principaux bénéficiaires. Les pays intéressés sélectionnent les participants aux activités de formation et autres activités en matière de ressources humaines, en consultation avec le secrétariat de la CNUCED.

Au travers de leurs instances gouvernementales, les entreprises tant publiques que privées, et notamment les petites et moyennes entreprises (PME), peuvent bénéficier de nombreux projets de la CNUCED.

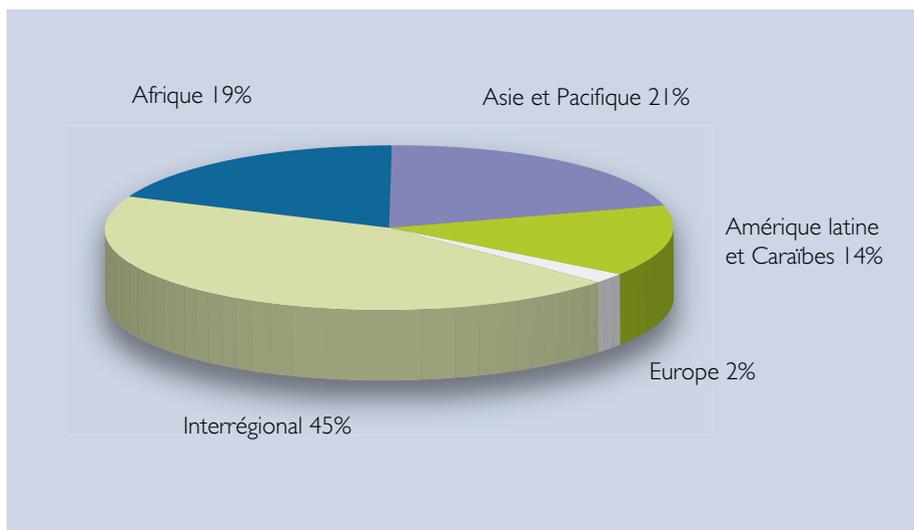
Ainsi, des représentants du secteur privé, considérés comme des acteurs nationaux importants, sont périodiquement invités à participer en particulier à des séminaires et à des ateliers nationaux portant sur diverses questions, lesquels leur permettent de mieux comprendre comment s'intégrer dans l'économie mondiale.

La participation du secteur privé aux activités de coopération technique contribue à sensibiliser le monde des entreprises aux questions relatives au commerce international et au développement et à appeler son attention sur les nouvelles possibilités commerciales qui s'offrent, tout en nourrissant le dialogue national sur les politiques à suivre.

En la matière, l'adhésion du pays est nécessaire si l'on veut que les acteurs nationaux deviennent des partenaires actifs de l'élaboration et de la mise en œuvre des programmes de renforcement des capacités. Cette nécessité va de pair avec le recours croissant à l'expertise des pays en développement et des pays émergents: l'adhésion et l'engagement des bénéficiaires demeurent une priorité.

Le monde universitaire bénéficie lui aussi des services de coopération technique de la CNUCED, en particulier – mais pas exclusivement – par le biais de l'Institut virtuel sur le commerce et le développement. Certaines activités de la CNUCED destinées aux parlementaires et à la société civile sont en général organisées en étroite coordination avec les autorités nationales.

Graphique 2 : Dépenses de coopération technique par région, 2009
(En pourcentage des dépenses annuelles totales)



E. Comment la coopération technique est-elle assurée?

La coopération technique est assurée dans le cadre de la stratégie de coopération technique de la CNUCED adoptée par le Conseil du commerce et du développement en octobre 2003 (voir TD/B/50/7-TD/B/WP/167; Renforcement des capacités – TD/B/50/9-TD/B/WP/168; et le site Web www.unctad.org). La stratégie vise à renforcer le rôle de la coopération technique de la CNUCED dans le contexte des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) et à mettre davantage l'accent sur le renforcement des capacités en tant qu'axe central des activités. Elle exige une plus grande rationalisation des activités de coopération technique de la CNUCED autour des domaines thématiques étroitement liés au travail analytique du secrétariat. Elle encourage le développement de partenariats avec d'autres organisations et agences internationales ainsi que l'interaction avec des organisations régionales et avec la société civile. Elle met l'accent sur l'adhésion des bénéficiaires aux projets et sur le fait que la coopération technique est déterminée par la demande. Elle donne la priorité aux activités à l'appui des PMA et des pays en développement ayant les plus grands besoins.

Les programmes et projets sont toujours adaptés aux besoins des différents pays intéressés.

La coopération technique est assurée sous les principales formes suivantes:

- Services consultatifs techniques et de politique générale;
- Examens approfondis des politiques sur des questions particulières (par exemple concernant l'investissement, le commerce, la science, la technologie et l'innovation);
- Cours de formation, séminaires, exercices de simulation, ateliers ou colloques traitant de questions spécifiques;
- Solutions informatiques de coopération technique, faisant intervenir l'installation de systèmes d'information de gestion et des conseils sur leur utilisation; et
- Fourniture d'informations relatives au commerce et à l'investissement.

Les mécanismes d'évaluation de l'efficacité des activités de coopération technique, qui sont intégrés peu à peu à tous les projets de la CNUCED, permettent d'adapter en permanence les types d'activités et les modalités d'exécution.

F. D'où viennent les ressources?

Les activités de coopération technique de la CNUCED sont financées par trois sources principales: le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), les fonds d'affectation spéciale et le budget-programme ordinaire de l'ONU.

Le PNUD est depuis longtemps un partenaire financier stratégique de la CNUCED pour la coopération technique liée au commerce. Il était dans le passé la principale source de financement des activités de coopération technique de la CNUCED. Aujourd'hui, il finance environ 4 % de ces activités.

Les contributions aux fonds d'affectation spéciale proviennent d'apports volontaires de différents donateurs: gouvernements, institutions multilatérales de financement et de développement, entreprises et diverses fondations.

Au cours de ces quelques dernières années, les contributions aux fonds d'affectation spéciale ont constamment augmenté et elles financent à l'heure actuelle plus de 90 % des programmes de coopération technique de la CNUCED.

Les gouvernements sont la principale source des contributions aux fonds d'affectation spéciale, et parmi eux les pays développés représentent des sources importantes. Les principaux donateurs bilatéraux sont les pays suivants:

Allemagne, Autriche, Canada, Espagne, États-Unis, Finlande, France, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suède et Suisse.

La Commission européenne est aussi une source importante de financement pour un certain nombre de programmes de la CNUCED.

Le **Fonds d'affectation spéciale pour les PMA**, établi par la CNUCED en 1996 lors de la neuvième session de la Conférence, est spécialement conçu pour les programmes en faveur des pays ayant les plus grands besoins. Il comprend deux guichets: le premier bénéficie de contributions destinées à des fins générales et utilisables pour toutes les activités d'appui général aux PMA, alors que le second bénéficie de contributions réservées à un but particulier pour des activités spécifiques relevant des grands domaines d'action de la CNUCED.

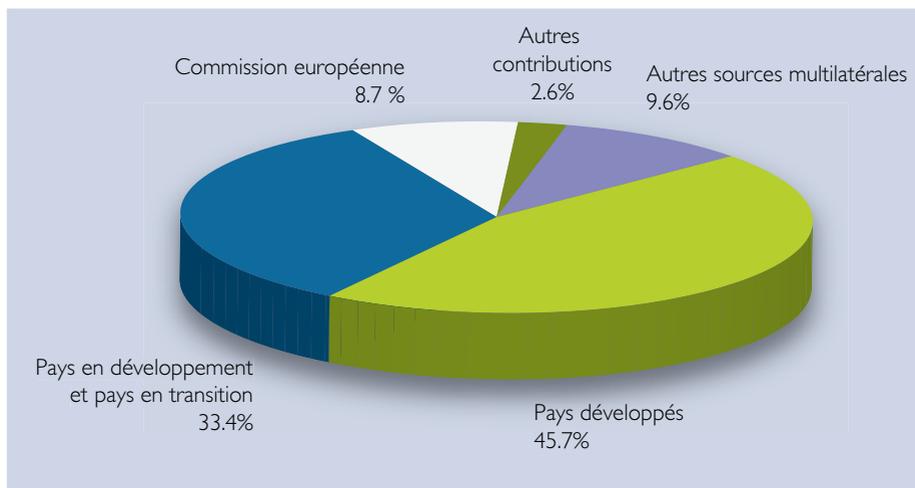
Les pays en développement augmentent à l'heure actuelle leurs contributions aux activités de coopération technique de la CNUCED, et représentent un quart environ des contributions totales aux fonds d'affectation spéciale. Ces contributions prennent diverses formes:

- Contributions à des fins générales, au bénéfice d'autres pays en développement; ou
- Accords d'«autofinancement» comprenant la prestation par la CNUCED de services précis dans ces pays (par exemple, modernisation des douanes ou gestion de la dette).
- Ces services sont en général financés par des prêts ou des dons de la Banque mondiale ou des banques régionales de développement.

Dans le cadre de son mandat pour promouvoir la coopération entre les pays en développement, la CNUCED encourage la coopération «triangulaire» impliquant la prestation de services techniques à un pays par un autre pays en développement, grâce à des fonds fournis par un pays tiers.

Le **budget-programme ordinaire de l'ONU** soutient les activités de coopération technique de la CNUCED au titre des «Services consultatifs interrégionaux» et du «Compte pour le développement». Cette source de financement représente actuellement quelque 5 % des dépenses totales des activités opérationnelles de la CNUCED.

Graphique 3 : Origine des contributions aux fonds d'affectation spéciale, 2009
(En pourcentage des contributions totales)



G. Qui sont les principaux partenaires de la CNUCED?

Comme dit plus haut, la CNUCED est la principale institution du système des Nations Unies pour le traitement intégré du développement et des questions connexes concernant le commerce, le financement, l'investissement, la technologie et le développement durable.

Toutefois, la complexité des questions soulevées est telle que leur prise en compte au niveau international dépasse les possibilités d'une seule organisation. C'est pourquoi la CNUCED s'efforce de contribuer d'une manière encore plus efficace aux activités de coopération technique en recherchant une coopération étroite avec d'autres organisations et partenaires.

Ainsi, avec l'encouragement actif de nombreux donateurs, des efforts spéciaux sont faits par la CNUCED afin d'établir et de maintenir une coopération et une coordination étroites avec tous les acteurs pertinents, dont le secteur privé, les organisations non gouvernementales (ONG), les établissements universitaires, les groupements d'intégration régionaux réunissant des pays en développement et les donateurs bilatéraux, ainsi que les autres organismes des Nations Unies et les institutions spécialisées. Cette coopération prend la forme de programmes et de projets conjoints, d'accords formels et d'équipes spéciales, notamment.

La CNUCED joue un rôle de pointe dans la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies. Il a déjà été dit que le Groupe interinstitutions du CCS sur le commerce et les capacités productives avait été conçu initialement en 2007 à la fois comme un cadre et un instrument propres à contribuer à la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies. L'objectif primordial de ce groupe est de veiller à ce que les problématiques du commerce et des capacités productives soient dûment prises en compte dans le processus «Unis dans l'action».

Le processus «Unis dans l'action» est une initiative pour la cohérence à l'échelle du système des Nations Unies. Il implique pour tous les services et les organismes des Nations Unies une approche coordonnée et cohérente au niveau des pays.

Le Groupe interinstitutions est à composition non limitée. Il est actuellement composé comme suit:

CNUCED, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONU-DI), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), Centre du commerce international CNUCED/OMC (CCI), Organisation mondiale du com-

merce (OMC), PNUD, Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation internationale du Travail (OIT), Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), les cinq commissions régionales des Nations Unies – la Commission économique pour l'Afrique (CEA), la Commission économique pour l'Europe (CEE), la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) – et Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS).

Le PNUD reste un partenaire important. Un mémorandum d'accord a été conclu en 2009 par la CNUCED et le PNUD en vue d'établir un nouveau cadre de collaboration entre les deux organismes.

La CNUCED contribue aux activités de programmation des Nations Unies au niveau des pays, notamment au Bilan commun de pays (BCP) et au Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PCNUAD), établis sous la conduite des coordonnateurs résidents des Nations Unies en consultation avec les autorités nationales. Les processus du BCP et du PCNUAD permettent aux organismes des Nations Unies de concevoir au niveau des pays une approche cohérente, pertinente et adaptée aux besoins du pays, avec l'implication et la participation de tous les organismes, et en conformité avec les priorités nationales.

Cette coopération plus étroite entre les membres du Groupe interinstitutions et les autres organismes des Nations Unies pour les processus du BCP et du PCNUAD se solde aujourd'hui par une synergie et par une coopération accrues. Cette coopération contribue à la réalisation des OMD et à la mise en œuvre des stratégies nationales pour la réduction de la pauvreté.

La CNUCED travaille aussi en étroite collaboration avec le Fonds monétaire international (FMI) pour la gestion de la dette, la réforme des douanes, l'information sur le commerce, la gestion du risque, et le transport et l'investissement, ainsi qu'avec la Banque mondiale pour des formations spécifiques et des activités de coopération technique liées au commerce.

La CNUCED et six autres institutions internationales – le FMI, le CCI, le PNUD, l'ONUDI, la Banque mondiale et l'OMC – participent au Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des pays les moins avancés. Ce programme vise à aider les PMA à s'intégrer dans l'économie mondiale en participant plus effectivement au système commercial multilatéral et en renforçant leurs ressources humaines, leurs capacités d'offre et la compétitivité de leurs exporta-

tions. La CNUCED, en étroite coopération avec d'autres organisations clefs, joue un rôle actif dans la mise en œuvre de ce cadre. Toutes les activités de coopération technique de la CNUCED ayant trait aux PMA viennent soutenir et compléter le Cadre intégré.

La CNUCED s'efforce également d'établir des liens plus étroits avec le secteur privé et en particulier avec les ONG.

Les ONG sont considérées comme des partenaires à part entière, dans la mesure où elles peuvent contribuer aux différents programmes de coopération technique non seulement sur le plan financier mais aussi et surtout «techniquement», puisqu'elles peuvent aider à concevoir et à réaliser ces programmes.

D'autres organisations travaillent aussi en étroite collaboration avec la CNUCED sur des questions particulières relatives à la coopération technique.

H. Comment demander à bénéficier de la coopération technique?

Un État membre de la CNUCED ou une institution régionale souhaitant bénéficier de la coopération technique du secrétariat de la CNUCED doit soumettre une demande écrite, faisant mention de la nature et du contenu de l'assistante sollicitée.

Cette demande doit être adressée au:

Service de la coopération technique

CNUCED

Palais des Nations

CH-1211 Genève

Suisse

Téléphone: +41 22 917 5594

Télécopie: +41 22 917 0043

Courriel: tc@unctad.org

Site Web: <http://www.unctad.org>.

Les demandes peuvent également être adressées au bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies le plus proche.

Le secrétariat de la CNUCED, en consultation avec le demandeur, pourra le cas échéant dépêcher une mission d'information afin de préciser tous les aspects des activités proposées. Une fois établie la nécessité de ces activités, la CNUCED, en coopération avec le bénéficiaire, s'efforcera d'obtenir les ressources financières nécessaires pour exécuter le projet.

On trouvera les rapports annuels de la CNUCED sur ses activités de coopération technique ainsi que des informations récentes sur les publications, les activités de coopération technique et la base de données correspondante et les réunions de la CNUCED sur le site Web de la CNUCED à l'adresse suivante: <http://unctad.org>.

Domaines d'activité et principaux programmes de coopération technique de la CNUCED.

Les programmes et les projets de coopération technique de la CNUCED couvrent divers domaines d'activité, dont les principaux sont le commerce international, les finances, l'investissement, le développement des entreprises, la facilitation du commerce et la technologie. Le présent chapitre fournit une description des principaux projets et programmes entrepris par la CNUCED.



PREMIÈRE PARTIE

COMMERCE INTERNATIONAL DE BIENS ET SERVICES

Les programmes présentés ici visent à développer les possibilités commerciales des pays en développement en renforçant leurs capacités dans ce domaine, grâce aux services consultatifs de politique générale, à l'accès à l'information et à la formation. L'accent est mis sur l'élargissement et l'amélioration des débouchés à l'exportation.

A. Analyse et recherche commerciales

Deux grands types d'activités de coopération technique et de renforcement des capacités sont assurés dans le cadre de l'analyse et de la recherche commerciales: a) la gestion, la mise à jour et le développement de nouveaux outils analytiques et bases de données, comme TRAINS (système d'analyse et d'information commerciales) et WITS (solution commerciale intégrée mondiale), ainsi qu'une nouvelle base de données sur les mesures non tarifaires; et b) la réalisation d'analyses de caractère directif sur des questions actuelles et nouvelles concernant le commerce international et intéressant les pays en développement, y compris pour leur participation aux secteurs nouveaux et dynamiques du commerce mondial et au commerce Sud-Sud.

I. Système d'analyse et d'information commerciales

Ce programme assure la collecte et la diffusion interactives de données informatisées sur le commerce. Ses objectifs sont les suivants:

- Augmenter la transparence dans les conditions des échanges commerciaux internationaux;
- Faciliter le commerce; et
- Fournir un système d'information global à l'usage des décideurs et des opérateurs économiques intervenant sur les marchés d'exportation.

II. Recensement et quantification des mesures non tarifaires²

Les travaux dans ce domaine sont menés dans le cadre d'un projet pilote. L'objectif est de concevoir une méthode systématique pour définir et recenser les mesures non tarifaires, à partir d'informations de sources officielles et compte tenu des obstacles auxquels sont confrontés les opérateurs commerciaux dans les pays pilotes. Outre qu'il permettra de mieux comprendre en général ces mesures, ce projet devrait aider à:

- Déterminer les types et les sources des obstacles non tarifaires au commerce;
- Tester le modèle préliminaire de classification des mesures non tarifaires;

² <http://ntbinfo.org>.

- Examiner toutes les options possibles de collecte des données – par exemple portail Web et étude fondée sur une enquête – pour le nouveau modèle de classification, afin de parvenir à une couverture maximale des données;
- Définir et proposer les options possibles pour renforcer l'exactitude des données et pour entretenir une base de données d'une telle complexité.

Le projet pilote est appliqué dans un certain nombre de pays sélectionnés. Il devrait constituer le fondement d'une future initiative interinstitutions au niveau mondial sur la question du recensement, de la classification, de la quantification et des incidences sur le développement des mesures non tarifaires, et faciliter les négociations futures.

Les formes d'activités suivantes sont entreprises concernant les outils analytiques et les bases de données:

- Coordination des travaux de l'Équipe d'appui multiorganisations (MAST) sur la définition, la classification, le recensement et la quantification des mesures non tarifaires;
- Organisation aux niveaux national et régional de démonstrations des outils analytiques disponibles et des résultats des travaux de modélisation sur les mesures non tarifaires;
- Activités de formation sous l'égide des centres de coordination nationaux et régionaux (Association latino-américaine d'intégration (ALADI); Communauté andine; Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA); Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ainsi que dans le cadre des commissions régionales des Nations Unies pour l'utilisation de la base de données TRAINS;
- Services consultatifs pour aider les pays en développement à évaluer les négociations commerciales, y compris les négociations sur l'accès aux marchés pour les produits non agricoles; et
- Organisation d'ateliers et de formations intensives à l'intention des représentants siégeant à l'OMC et à la CNUCED.

Concernant les études de politique générale, la diffusion d'analyses et de présentations sur les questions de politique commerciale dans les activités de coopération technique de la CNUCED, d'autres organisations internationales (OMC, Banque mondiale, Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), FAO, etc.) et des organisations de la société civile (universités, groupes de réflexion et autres organismes de recherche locaux) constitue un objectif majeur.

III. Renforcer la participation des pays en développement aux secteurs dynamiques et nouveaux du commerce international

L'objet de ce programme est de renforcer les capacités d'offre des pays en développement et des pays en transition dans les secteurs dynamiques et nouveaux du commerce international, grâce à l'innovation, à la mise en place de réseaux et à l'échange d'informations.

Le programme, qui se déroule en différentes étapes, comporte les objectifs et les activités qui suivent:

- Meilleure compréhension et diffusion des expériences concluantes afin de créer de nouvelles capacités de production et d'exportation de produits et services dynamiques et nouveaux;
- Réalisation d'études de diagnostic, y compris des modules de formation, afin de déterminer s'il est économiquement viable pour un pays en développement de se lancer dans des activités de production et de commercialisation dans certains des secteurs dynamiques et nouveaux;
- Organisation d'ateliers nationaux/régionaux axés sur la formation et la mise en place de réseaux de connaissances et d'information;
- Appui pour la formulation de stratégies nationales/régionales en vue d'améliorer les capacités d'offre compétitive, les investissements, l'appui au marché et les mesures de facilitation des échanges pour différents secteurs;
- Fourniture de l'appui technique nécessaire aux gouvernements et au secteur privé aux fins de l'élaboration de stratégies de mise en œuvre;
- Mise en place de réseaux de connaissances et de partenariats public-privé efficaces, en vue d'appliquer des stratégies nationales ou régionales de diversification des exportations dans des secteurs dynamiques et nouveaux du commerce mondial;
- Organisation de conférences/ateliers afin de renforcer les réseaux entre les partenariats de connaissances public-privé.

B. Négociations et diplomatie commerciales

La CNUCED exécute des activités de coopération technique et de renforcement des capacités liées au commerce afin de faciliter l'intégration bénéfique des pays en développement, notamment des PMA, dans le système commercial international, dans

le commerce international et dans les négociations commerciales, de manière à leur assurer des gains en termes de développement et de réduction de la pauvreté. Il s'agit notamment d'activités visant à surveiller et à évaluer l'évolution du système commercial dans une perspective de développement, à élaborer des politiques commerciales nationales et à effectuer des analyses en vue de la réduction de la pauvreté, et à développer les capacités commerciales et liées au commerce. Les questions clés à aborder incluent le traitement spécial et différencié, le commerce Sud-Sud, l'adhésion à l'OMC, le commerce des services, les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC) et le développement, les indicateurs du développement (comme dans les services), le commerce et la pauvreté, et le commerce et la parité entre les sexes. L'interface entre le système commercial multilatéral et les accords commerciaux régionaux est aussi un élément clef requérant une attention particulière. La CNUCED aide les pays en développement et les pays en transition à fixer leurs propres priorités de négociation, ainsi qu'à négocier et à appliquer les accords commerciaux bilatéraux, régionaux et multilatéraux.

Un appui est assuré par un renforcement des capacités, par des services consultatifs et par des ateliers et des séminaires de formation pour les pays en développement, notamment les PMA et les pays en transition, en vue du renforcement des capacités humaines, institutionnelles et réglementaires. Ces activités comprennent:

- Une assistance aux pays en développement et aux pays en transition afin de leur permettre d'adhérer à l'OMC (le programme prévoit une assistance avant, pendant et après l'adhésion);
- Des activités de renforcement des capacités, y compris une collaboration avec le secteur privé, afin d'améliorer l'élaboration des politiques concernant les services et de promouvoir le commerce international des services;
- Une assistance pour les négociations commerciales régionales entre les pays en développement et entre ces derniers et les pays développés;
- Une assistance pour une meilleure utilisation des schémas du Système généralisé de préférences et autres arrangements commerciaux préférentiels;
- Des activités de formation à la diplomatie commerciale en vue des négociations commerciales;
- Des activités de formation aux mécanismes de règlement des différends commerciaux;
- Un appui aux activités interdivisions, comme les contributions au Cadre in-

tégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce en faveur des PMA; et la participation aux cours de formation de la CNUCED sur les grands problèmes économiques internationaux, en vertu du paragraphe 166 du Plan d'action issu de la dixième session de la Conférence;

- Un appui technique pour les négociations menées dans le cadre du Système global de préférences commerciales (SGPC), ainsi qu'une assistance pour la diffusion dans le grand public d'informations sur le SGPC.

C. Commerce, environnement et développement

La CNUCED mène un vaste programme de travail visant à renforcer les capacités des pays en développement, notamment les PMA, de manière à ce que les politiques commerciales et environnementales soient complémentaires et s'inspirent d'une approche axée sur le développement. L'objectif primordial à long terme de programmes de renforcement des capacités et de coopération technique de la CNUCED en matière de commerce, d'environnement et de développement est de renforcer les capacités des pays en développement pour analyser ces questions et les traiter aux niveaux national, régional et international conformément à leurs priorités de développement. De plus, la CNUCED promeut des mécanismes pratiques destinés à résoudre des problèmes particuliers constatés dans le cadre de ses activités de coopération technique ou de son travail intergouvernemental, ou à encourager le commerce de produits respectueux de l'environnement. Les activités de coopération technique et de renforcement des capacités en matière de commerce, d'environnement et de développement sont axées sur un certain nombre de sujets prioritaires:

- Questions d'accès aux marchés, y compris les réglementations environnementales et la compétitivité à l'exportation ainsi que les possibilités commerciales offertes aux produits respectueux de l'environnement;
 - Libéralisation du commerce des biens et services environnementaux;
 - Protection et utilisation durables de la biodiversité et des savoirs traditionnels;
 - Diverses activités de coopération technique menées dans le cadre de l'Équipe spéciale CNUCED-PNUE pour le renforcement des capacités en matière de commerce, d'environnement et de développement;
-

- Assistance aux pays en développement visant à leur permettre de saisir les possibilités de commerce et d'investissement offertes par le régime climatique et le marché du carbone émergents;
- Activités de l'Équipe spéciale internationale sur l'harmonisation et l'équivalence des normes en matière d'agriculture biologique lancée par la CNUCED, la FAO et la Fédération internationale des mouvements d'agriculture biologique;
- Groupe consultatif spécial sur les prescriptions environnementales et l'accès des pays en développement aux marchés;
- Renforcement des capacités d'élaboration des politiques et de négociation concernant les grandes questions ayant trait au commerce et à l'environnement;
- Activités et partenariats mis sur pied dans le contexte de l'Initiative BioTrade aux niveaux national, régional et sous-régional;
- Activités et partenariats mis sur pied dans le cadre du programme relatif aux changements climatiques.

Le site Web commerce, environnement et développement de la CNUCED³ est déjà en soi un outil de renforcement des capacités et une riche source d'informations sur les grandes questions commerciales et environnementales intéressant les pays en développement.

Outre les activités générales ci-dessus indiquées, la CNUCED dispose de certains programmes plus spécialisés sur le commerce et l'environnement:

I. L'Initiative BioTrade⁴

Cette initiative vise à stimuler le commerce et les investissements pour les produits fondés sur la biodiversité dans les pays en développement, afin de promouvoir le développement durable conformément aux trois objectifs de la Convention sur la diversité biologique (CDB):

- a) La conservation de la diversité biologique;
- b) L'utilisation durable de ses composantes;
- c) Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

³ www.unctad.org/trade_env.

⁴ www.biotrade.org.

L'Initiative BioTrade collabore étroitement avec différents acteurs, dont les gouvernements, les acteurs privés, les ONG, les communautés locales et autochtones ainsi que le monde universitaire, pour mettre en place des programmes renforçant les capacités des pays en développement pour produire, grâce à leur biodiversité, des biens et services à valeur ajoutée, destinés tant au marché intérieur qu'aux marchés internationaux. L'Initiative BioTrade comprend trois composantes complémentaires:

- Des programmes de pays et des programmes régionaux;
- L'élaboration de politiques et la facilitation du commerce; et
- Des services Internet.

II. Le programme relatif aux changements climatiques⁵

Le travail de la CNUCED sur les changements climatiques est axé sur les répercussions sur le commerce et l'investissement du régime climatique et du marché du carbone émergents, en s'attachant particulièrement aux possibilités offertes aux pays en développement. Il appuie la création d'entités opérationnelles public-privé dans les pays en développement, en particulier les PMA et les pays en transition, pour faciliter les investissements et maximiser les retombées bénéfiques en termes de développement durable du mécanisme pour un développement propre (MDP), l'un des «mécanismes de flexibilité» du Protocole de Kyoto de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). L'objectif principal est de promouvoir la participation des pays en développement au nouveau marché du carbone par l'utilisation de technologies propres et en réunissant gouvernements, industrie et société civile.

D. Politique de la concurrence et protection des consommateurs⁶

Les activités de renforcement des capacités et de coopération technique de la CNUCED en matière de politique de la concurrence et de protection des consommateurs visent à aider les pays en développement, notamment les PMA, et les pays en transition à élaborer ou à réviser la législation et les politiques de la concurrence, à contribuer au renforcement des capacités institutionnelles nationales, à mieux faire connaître aux responsables gouvernementaux et aux entrepreneurs privés les lois et les politiques de la concurrence, et à soutenir la coopération régionale. La

⁵ www.unctad.org/ghg.

⁶ www.unctad.org/en/subsites/cpolicy.

CNUCED offre une coopération technique pour la préparation, l'adoption, la révision ou l'application de politiques et de lois nationales en matière de concurrence et de protection des consommateurs. Cette insistance contribue à une meilleure compréhension de ces questions et aide à renforcer les capacités institutionnelles nationales permettant de mettre en application une législation sur la concurrence efficace. Elle est assurée par des missions de formation et des missions consultatives, ainsi que par des séminaires et ateliers nationaux. Les principaux types d'activités de coopération technique peuvent être ainsi définis:

- Fourniture d'informations sur les pratiques anticoncurrentielles, leur existence et leurs effets négatifs éventuels sur l'économie. Il s'agit parfois d'étudier ces pratiques dans un pays donné;
- Séminaires de présentation à l'intention d'un large public, notamment responsables gouvernementaux et chercheurs ainsi que représentants des milieux d'affaires et des consommateurs;
- Assistance aux États ou aux organisations régionales entreprenant d'élaborer une législation sur la concurrence, en leur fournissant des informations sur les dispositions en vigueur dans d'autres pays dans ce domaine ou des conseils pour élaborer la législation;
- Services consultatifs en vue de la mise en place d'autorités de la concurrence et de la mise en œuvre de politiques de la concurrence. Ces services comprennent en général la formation de fonctionnaires chargés de contrôler effectivement les pratiques anticoncurrentielles et peuvent inclure des ateliers de formation et/ou une formation en cours d'emploi auprès des autorités de la concurrence de pays ayant une expérience en la matière;
- Séminaires pour les États ayant déjà adopté des lois en matière de concurrence, disposant d'une certaine expérience du contrôle des pratiques anticoncurrentielles et souhaitant renforcer le respect de la législation sur la concurrence ou consulter d'autres États au sujet d'affaires spécifiques et échanger des informations;
- Réalisation d'examens collégiaux volontaires des lois et politiques en matière de concurrence et des institutions permettant d'assurer leur application pour les pays intéressés, y compris une assistance pour donner suite aux recommandations issues des examens;
- Assistance aux États ou à des organisations régionales souhaitant réviser leur législation sur la concurrence et demander un avis autorisé aux autorités de la

concurrence d'autres États, en vue de réviser leur législation le plus judicieusement possible;

- Assistance aux pays en développement, notamment aux PMA et aux pays en transition, en vue de les aider à mieux évaluer les incidences des discussions multilatérales sur les questions de concurrence.
-



DEUXIÈME PARTIE:

INVESTISSEMENT ET DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES

La CNUCED occupe une place centrale, dans le système des Nations Unies, du fait de son mandat en matière de commerce et de développement pour les questions relatives à l'investissement étranger direct (IED). Son objectif est de développer les capacités productives et de renforcer la compétitivité internationale grâce à l'investissement et au développement des entreprises.

A. IED et activités des STN – Tendances, impact et politiques

I. Rapport sur l'investissement dans le monde⁷

Depuis 1991, le *Rapport sur l'investissement dans le monde*: a) fournit des informations récentes et complètes sur les questions relatives à l'IED et aux sociétés transnationales (STN); b) analyse les tendances et l'évolution de l'IED; c) examine les incidences des activités des STN en relation avec ces tendances; et d) passe en revue les questions de politique générale, aux niveaux national et international, qui intéressent les pays en développement. Le *Rapport sur l'investissement dans le monde* est un outil indispensable pour aider les décideurs à mieux comprendre les questions nouvelles se rapportant à l'IED et les incidences correspondantes en termes de développement et, ainsi, pour mieux formuler des politiques d'IED qui contribueront à leurs objectifs de développement. L'assistance technique apportée par la CNUCED dans ce domaine a donc pour objectifs:

- De faire bénéficier les décideurs de son savoir-faire analytique et technique pour les questions relatives à l'IED, par la préparation du *Rapport sur l'investissement dans le monde*;
- De contribuer au renforcement des capacités dans les pays en développement dans le cadre de mécanismes d'examen collégiaux et par l'organisation d'ateliers; et
- De renforcer l'impact du Rapport en contribuant à la diffusion de ses conclusions et recommandations générales grâce à des activités de suivi, par exemple sous forme d'ateliers, de séminaires et d'autres activités auprès des décideurs, afin de mieux faire comprendre les problèmes clefs en matière d'investissement privé et la contribution de l'IED au développement.

⁷ www.unctad.org/wir.

II. Renforcement des capacités pour les statistiques de l'IED⁸

L'absence de données pertinentes, fiables et récentes sur l'IED et les activités des sociétés transnationales, et une capacité insuffisante d'analyse de ces données font également partie du problème, car elles empêchent certains pays en développement (les PMA en particulier) d'attirer l'IED et de prendre donc les décisions qui s'imposent et de formuler des politiques d'IED axées sur le développement. La CNUCED entend par conséquent intensifier les apports d'IED dans ces pays, en formulant des politiques d'IED fondées sur des données de qualité et avec des informations sur les sociétés transnationales actives dans la région ou dans le pays. Son assistance à cet égard a les objectifs spécifiques suivants:

- Renforcer les capacités des organismes publics des pays en développement pour compiler, diffuser et analyser les données sur l'IED et les activités des STN, en appliquant les normes méthodologiques agréées au niveau international;
- Permettre aux autorités nationales de maintenir des bases de données actualisées et de qualité;
- Aider les autorités nationales à mieux analyser les données concernant l'IED et les activités des STN et à évaluer leur impact sur l'économie;
- Renforcer la mise en place de réseaux entre les autorités nationales qui s'occupent de la compilation et de la diffusion de données sur l'IED ainsi que des politiques d'IED et des activités de promotion de l'investissement, afin de faciliter l'échange d'expérience;
- Renforcer la coopération régionale dans le cadre d'initiatives en matière d'IED et d'une harmonisation des données pertinentes au niveau interrégional, afin de permettre sur cette base aux groupes régionaux de formuler des initiatives et des plans au niveau régional en matière d'IED.

III. IED dans le secteur du tourisme et développement

L'assistance dans ce domaine vise à fournir des informations et des analyses pour aider les décideurs à élaborer les meilleures politiques pour appuyer leurs objectifs et leurs stratégies de développement dans le secteur du tourisme.

⁸ www.unctad.org/fdistatistics.

B. Politiques, accords et facilitation en matière d'investissement

La CNUCED est un centre d'excellence internationalement reconnu pour ce qui est de promouvoir des investissements profitables au développement. De par ses services spécialisés, elle peut aider à améliorer les conditions d'investissement et à renforcer les capacités institutionnelles des pays pour attirer et mettre à profit l'investissement.

I. Accords internationaux d'investissement⁹

Le programme de travail concernant les accords internationaux d'investissement (AII) est le point central, dans le système des Nations Unies, pour toutes les questions relatives aux AII; il contribue à mieux faire comprendre ces questions et leur importance pour le développement, y compris la problématique du règlement des différends entre investisseurs et États. Les activités d'assistance technique visent à aider les pays en développement à participer aussi pleinement que possible à l'élaboration des règles en matière d'investissement au niveau international. Sur la base de travaux de recherche (série d'études à l'intention des négociateurs et des décideurs, série IIA Monitors et base de données sur les AII) et dans le cadre des délibérations intergouvernementales, les activités suivantes sont menées:

- Cours et ateliers de formation et de renforcement des capacités: cours de formation au niveau régional, souvent précédés par des cours à distance, sur la négociation des AII et sur la gestion du règlement des différends entre investisseurs et États, ateliers spécifiques sur des problèmes clés concernant les AII;
- Services consultatifs spéciaux, pour les pays qui en font la demande, pour l'examen des AII, la formulation et/ou la modernisation du cadre juridique en matière d'investissement, le règlement des différends entre investisseurs et États et les politiques de prévention;
- Réunions techniques en coopération avec d'autres organisations, et participation à des conférences et séminaires spécifiques.

II. Examens de la politique d'investissement et programmes de suivi¹⁰

Le programme des examens de la politique d'investissement (EPI), lancé en 1999, propose une évaluation indépendante et objective du cadre directif, réglementaire

⁹ www.unctad.org/ia.

¹⁰ www.unctad.org/ipr.

et institutionnel pour l'IED et formule à l'intention des gouvernements des recommandations sur les moyens d'attirer davantage d'investissements et d'en optimiser les effets positifs.

Le programme se déroule en plusieurs phases: il commence par un rapport qui évalue la situation dans un pays donné et qui fait l'objet d'un examen collégial technique aux niveaux national et international et d'un examen intergouvernemental au niveau ministériel. Il débouche sur la mise en place d'activités d'assistance technique destinées à aider les pays bénéficiaires à mettre en œuvre les mesures recommandées.

Le programme a su créer un consensus parmi les différents acteurs et susciter l'adhésion et l'engagement des autorités nationales au plus haut niveau en faveur de la mise en œuvre des mesures recommandées.

III. Facilitation de l'investissement

La CNUCED aide les pays en développement à mieux mettre en place et gérer le cadre politique et institutionnel pour attirer et retenir l'investissement étranger et pour offrir un environnement propice à l'IED et aux activités internationales. L'assistance apportée à cet égard comporte les éléments suivants:

- L'Investment Advisory Series, une collection de publications pragmatiques comportant des «boîtes à outils» et des manuels et portant sur les questions de promotion et de facilitation de l'investissement et sur les travaux des organismes de promotion de l'investissement;
- Des services consultatifs pour les stratégies de promotion et de rétention des investissements, une politique de promotion efficace et la rationalisation des services de facilitation et de suivi des investissements;
- Des ateliers de renforcement des capacités, sur la base des travaux d'analyse et de conseil de la CNUCED. Ces activités de formation sont organisées aux niveaux national et régional, souvent en coopération avec une organisation partenaire, comme l'Association mondiale des organismes de promotion de l'investissement;
- L'organisation du Forum mondial de l'investissement tous les deux ans, ainsi que d'autres réunions internationales et manifestations de réseau.

IV. Autres programmes relatifs à l'investissement

- Meilleures pratiques pour l'investissement favorisant le développement: l'objectif de ces activités est de proposer un recueil d'expériences concrètes et

accessibles pouvant aider les pays en développement et les pays en transition à orienter leurs politiques;

- Propriété intellectuelle et développement: la CNUCED a pour mandat d'examiner la dimension développement des droits de propriété intellectuelle. Dans ce contexte, elle:
 - a) Effectue des recherches et des analyses sur les incidences des droits de propriété intellectuelle sur le développement;
 - b) Conseille aux pays qui en font la demande le cadre de propriété intellectuelle approprié compte tenu de leurs besoins de développement; et
 - c) Contribue à la formation aux aspects juridiques et économiques du problème de capacité d'approvisionnement pharmaceutique au niveau local, conformément aux objectifs de santé publique des pays clients;
- Guides et portails de l'investissement: ces outils sont établis conjointement par la CNUCED et par la Chambre de commerce internationale. Les guides de l'investissement fournissent aux pays un outil de promotion qui comprend une information fiable et complète sur les possibilités d'investissement, le cadre réglementaire et l'environnement économique en général. Le portail est un service en ligne qui fournit aux investisseurs des renseignements et des données utiles sur le climat des investissements et les possibilités d'investissement dans un pays. Ce service aide aussi les organismes de promotion de l'investissement à accompagner les investisseurs tout au long du processus d'investissement.

C. Développement des entreprises

La CNUCED souhaite aider les pays en développement à mieux comprendre comment élaborer des politiques propres à stimuler le développement des entreprises et à faciliter l'activité commerciale, y compris pour les services d'e-tourisme, et à se doter de capacités à cet effet. Le programme de développement des entreprises répond à la nécessité de formuler de nouvelles stratégies de développement des entreprises, en fournissant des conseils stratégiques aux gouvernements et en agissant de concert avec les institutions locales pour favoriser la création d'entreprises dans les pays en développement et leur croissance. Il aide les États membres à mettre en place un environnement politique et réglementaire propice, et à appuyer le

rôle primordial des PME dans l'économie en général et, plus particulièrement, dans la création d'emplois.

I. EMPRETEC¹¹

Le programme EMPRETEC encourage l'entrepreneuriat et aide les futurs entrepreneurs à concrétiser leurs idées et à développer leurs activités. En contribuant à la croissance des PME et en favorisant les relations avec des grandes entreprises, le programme permet de créer des emplois, de développer l'investissement, et plus généralement de promouvoir le développement économique régional. Il a conçu pour développer l'entrepreneuriat une méthodologie ayant fait ses preuves, qui repose sur 10 domaines de compétences clés, avec les comportements correspondants. En plus de cette méthodologie, le programme EMPRETEC comporte des centres d'appui aux entreprises avec des services de conseil et des ateliers de formation s'adressant aux entreprises du secteur public et du secteur privé. En outre, la CNUCED:

- Assume l'installation et le transfert de la méthodologie EMPRETEC dans les institutions nationales des pays qui en font la demande;
- S'attache à promouvoir l'autonomisation des femmes et l'entrepreneuriat féminin, par exemple par le biais du Prix de la femme chef d'entreprise, qu'elle a créé en 2008;
- Aide les gouvernements à mener à bien des réformes publiques grâce aux ateliers de formation EMPRETEC pour les travailleurs partant volontairement ou de manière anticipée à la retraite, les étudiants et les microentrepreneurs du secteur informel.

II. Relations interentreprises

Le programme de la CNUCED pour les relations interentreprises est une initiative réunissant de multiples acteurs, qui transforme les relations entre les PME et les sociétés transnationales en relations commerciales durables afin d'améliorer la performance, la productivité et l'efficacité de toute la chaîne de production grâce à la formation, au tutorat, à l'échange d'informations, à l'amélioration de la qualité, à l'innovation et au transfert de technologie. Le programme de relations interentreprises aide les STN à réduire leurs coûts grâce à un approvisionnement local et à une spécialisation; en même temps, il offre une aide aux PME sur divers plans: accès aux marchés, possibilités de formation, pratiques commerciales internationales, informations commerciales et ressources financières. Le programme comporte des conseils

¹¹ www.unctad.org/empretec et www.empretec.net.

de politique générale pour faciliter les relations interentreprises durables, mais aussi pour déterminer les possibilités de relations interentreprises et pour aider les PME à répondre aux attentes des filiales étrangères et à accéder au crédit, ainsi que des activités pour la gestion de la chaîne d'approvisionnement et la formation à l'entrepreneuriat. La CNUCED apporte un appui dans les domaines suivants:

- Renforcer les capacités des institutions nationales pour concevoir, mettre en place et faciliter des relations interentreprises durables et commercialement viables, par le biais d'ateliers, de formations, et de voyages d'étude;
- Développer les capacités productives et la compétitivité des PME par la formation, le tutorat, l'échange d'informations et l'amélioration de la qualité, afin de les aider à s'intégrer avec succès dans les chaînes mondiales de valeur des STN;
- Entreprendre des enquêtes sur les chaînes de valeur afin de déterminer les possibilités offertes et de les promouvoir, y compris sur le plan financier, et de favoriser l'émergence de fournisseurs de services pour le développement des entreprises;
- Promouvoir l'initiative individuelle et la réussite à travers la formation à l'entrepreneuriat, les incubateurs d'entreprises et la mise en relation des entrepreneurs.

III. e-tourisme¹²

Le programme d'e-tourisme vise à rééquilibrer le système international de tourisme en développant le tourisme dans les pays en développement, en donnant de plus grandes possibilités d'action à leurs PME et en aidant ces destinations à s'engager dans ce secteur d'activité de manière autonome. Le programme vise à permettre aux acteurs publics et privés du secteur du tourisme à appliquer des stratégies en ligne de type participatif, dans le cadre de partenariats public-privé. Il apporte une assistance complète axée sur les technologies de l'information et de la communication, afin de promouvoir les PME actives dans le tourisme en dotant les acteurs locaux des outils nécessaires (technologie, organisation et comportement) pour mettre en œuvre au niveau local des modèles d'e-commerce.

¹² <http://etourism.unctad.org>.

D. Transparence, comptabilité et assurance

I. Comptabilité et publication d'informations¹³

La CNUCED aide les pays en développement à participer au processus d'élaboration de normes internationales de comptabilité et de publication, ainsi qu'à se doter des capacités techniques et des institutions nécessaires à la mise en œuvre de ces normes et codes. Le programme est centré sur l'échange de vues et d'expériences entre experts des États membres sur des questions techniques à l'occasion des sessions annuelles du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication (ISAR) et dans le cadre des tables rondes et ateliers connexes. Parmi les thèmes essentiels de discussion figurent la comptabilité, la vérification des comptes, la gouvernance d'entreprise et la responsabilité des entreprises. La diffusion des meilleures pratiques est assurée par le biais de conseils techniques sur divers aspects de la transparence et de l'information sur les activités des entreprises. Les activités de renforcement des capacités comportent des sessions de formation dans des domaines tels que la comptabilité des PME, la mise en œuvre pratique des normes internationales d'information financière, une meilleure transparence de la gouvernance d'entreprise, et l'information sur la responsabilité des entreprises.

II. Facilitation du commerce¹⁴

Des procédures administratives transparentes, rapides et efficaces sont un élément essentiel d'un environnement propice au développement du secteur privé, ainsi que d'une bonne gouvernance et d'un état de droit plus affirmé. La CNUCED a conçu un système d'administration en ligne pour la transparence afin d'aider les pays en développement à faciliter le commerce par la transparence, la simplification et l'automatisation des règles et des procédures de création et de fonctionnement des entreprises. Les objectifs du système sont les suivants:

- Présenter les règles et les procédures en toute transparence;
- Aider les gouvernements à simplifier les procédures;
- Promouvoir une bonne gouvernance; et
- Préparer la voie à une harmonisation régionale/ internationale des règles.

¹³ www.unctad.org/isar.

¹⁴ www.businessfacilitation.org.

III. Assurance

Le programme de la CNUCED en matière d'assurance apporte aux pays en développement une assistance technique en particulier pour développer leurs marchés de l'assurance et de la réassurance, moderniser leurs cadres réglementaires, se mettre en conformité avec les normes internationales, renforcer leurs autorités de supervision, se doter de ressources humaines compétentes dans le secteur de l'assurance, mieux s'intégrer dans les marchés mondiaux et améliorer la compétitivité de leur économie.



TROISIÈME PARTIE:

**FACILITATION COMMERCIALE,
MISE EN VALEUR DES
RESSOURCES HUMAINES,
SCIENCE, INFORMATION ET
COMMUNICATION**

A. Logistique commerciale

Les objectifs du programme sont les suivants:

- Aider les pays en développement à formuler et à appliquer des politiques et des programmes pour la facilitation du transport et du commerce aux niveaux national, régional et international;
- Développer durablement les capacités institutionnelles et opérationnelles pour faciliter le transport et le commerce;
- Aider les pays en développement pour les négociations sur la facilitation du commerce dans le cadre de l'OMC;
- Aider les pays en développement à élaborer et à faire respecter un cadre juridique national conforme aux normes et aux instruments juridiques internationaux.

I. Transport

Les activités dans le domaine du transport incluent la création de plates-formes pour le développement de systèmes de transport efficaces et une assistance pour concevoir des solutions permettant de surmonter les obstacles au commerce. Il est apporté des conseils et un appui opérationnel pour l'administration des ports et pour la modernisation et l'harmonisation de la législation et de la réglementation nationales en matière de transport. Des activités de renforcement des capacités individuelles et institutionnelles sont également prévues pour contribuer à l'élaboration de propositions destinées à améliorer l'efficacité des opérations de transport en transit et des accords de transit entre les pays sans littoral et leurs voisins.

II. Facilitation du commerce

La CNUCED aide les pays en développement à définir et à évaluer leurs besoins et leurs priorités spécifiques pour le commerce et le transport, condition nécessaire pour pouvoir programmer et mettre en œuvre des mesures spécifiques à cet effet. Ces activités comprennent des ateliers et des séminaires aux niveaux national et régional, la publication de matériels de formation et d'information pertinents, ainsi que des projets de facilitation du commerce en général aux niveaux national et régional.

Pour aider les pays en développement et les PMA à mieux comprendre la portée et les effets des mesures de facilitation du commerce négociées dans le cadre

de l'OMC, la CNUCED prépare des documents techniques et coopère avec les négociateurs à Genève ou dans les capitales, en organisant des séminaires et des ateliers de formation. Elle entend ainsi renforcer les institutions nationales pour la facilitation du commerce et aider à formuler les modalités de mise en œuvre effective des engagements négociés, à travers des activités de renforcement des capacités et d'assistance technique cohérentes et opérationnelles pour la facilitation du commerce.

III. Système douanier automatisé (SYDONIA)

Le programme SYDONIA a pour objectif de faciliter le commerce grâce à la modernisation des douanes et aux technologies de l'information, afin d'accélérer et de simplifier le dédouanement des marchandises et de réduire et de simplifier la documentation et les procédures. Une administration douanière efficace et compétente est indispensable au bien-être d'un pays quel qu'il soit. Elle peut à la fois a) servir les intérêts de l'économie nationale en procurant des recettes fiscales; b) aider le gouvernement à appliquer sa politique nationale et internationale; c) protéger le pays de la fraude et du trafic illégal de marchandises interdites ou soumises à des restrictions; et d) fournir sur les transactions commerciales extérieures des informations statistiques essentielles à la planification économique et faciliter le commerce international. Le programme SYDONIA a pour objet de réformer le processus de dédouanement et de l'accélérer grâce à l'informatisation et à la simplification des procédures, de façon à réduire au minimum les frais administratifs pour les entreprises et l'économie des pays. Il vise également à accroître les recettes douanières, la principale source de recettes budgétaires dans beaucoup de pays, en veillant à ce que toutes les marchandises soient déclarées, que le montant des droits ou taxes soit calculé correctement et que les exonérations et préférences soient correctement appliquées et gérées. Il s'agit enfin de fournir des statistiques commerciales et fiscales fiables et à jour pour faciliter le processus de planification économique, constituant ainsi un sous-produit du système douanier.

Le système SYDONIA couvre plusieurs types de procédures pour les opérations de commerce extérieur et l'ensemble du processus de dédouanement, avant ou à l'arrivée de la marchandise, durant l'entreposage et jusqu'à la mainlevée après paiement des droits et taxes. Dans ce cadre, la CNUCED exécute des projets comportant une formation complète qui permet un transfert intégral à l'administration nationale des douanes du savoir-faire et des compétences qu'implique SYDONIA, de sorte que le programme puisse être poursuivi par les administrations nationales et que les pays puissent mieux se l'approprier.

B. Renforcement des capacités grâce à la mise en valeur des ressources humaines

Les objectifs consistent à former des décideurs au traitement intégré des questions de commerce, d'investissement, de financement, de technologie et de développement, d'appuyer le développement des capacités locales d'enseignement et de recherche des établissements universitaires des pays membres, et de renforcer les capacités des praticiens du commerce, afin d'aider les pays membres à se doter d'une capacité locale durable dans ces domaines.

TrainForTrade, les cours de formation sur les grands problèmes économiques internationaux et l'Institut virtuel sur le commerce et le développement sont les trois programmes transversaux de la CNUCED qui – par la mise en valeur des ressources humaines – visent à renforcer les capacités nationales et régionales pour le commerce international, les services liés au commerce, l'investissement, le tourisme durable et la gestion portuaire, et à mettre en place un réseau de compétences ayant ses propres capacités de formation et de travail en réseau afin de créer un avantage comparatif et une valeur ajoutée.

Ces programmes recourent aussi beaucoup aux TIC pour l'enseignement à distance et le travail en réseau, afin de développer des ressources et des activités adaptées au contexte des pays bénéficiaires, notamment des PMA.

Les destinataires de ces programmes sont les responsables gouvernementaux qui participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques effectives en matière de commerce, d'investissement, de financement et de développement. Comme d'autres acteurs jouent un rôle clef dans ces processus, les programmes s'adressent également aux entreprises de commerce et de transport, aux associations d'importation/exportation, aux chambres de commerce et aux ONG travaillant dans les domaines du commerce, de l'investissement et du développement. Pour toucher ces populations, l'Institut virtuel collabore avec les enseignants et les chercheurs universitaires travaillant sur les politiques applicables en matière de développement et d'économie au niveau international. Les organisations régionales contribuent elles aussi activement aux activités de TrainForTrade.

Les trois programmes offrent à leurs bénéficiaires des services distincts mais complémentaires:

I. TrainForTrade

Le programme TrainForTrade conçoit et dispense des modules de formation et met en œuvre des activités de formation dans le cadre des projets de coopération tech-

nique. La CNUCED a créé ce programme en 1989, face à la multiplication des demandes venant des pays en développement pour un renforcement des capacités en matière de commerce international. Avec une méthode de formation unique privilégiant l'appropriation des connaissances, ce programme aide les pays à mieux mettre en valeur leurs ressources humaines. Il prévoit une formation aux problématiques importantes qui est spécifiquement adaptée aux pays bénéficiaires, et un appui pour le renforcement des capacités institutionnelles par la formation de formateurs et de tuteurs locaux, afin d'assurer une plus large diffusion des connaissances transmises.

La qualité des modules de formation TrainForTrade tient à une méthode rigoureuse, composée de neuf phases et axée sur l'analyse des besoins de formation, l'élaboration des cours et la conduite et l'évaluation de la formation. L'enseignement peut être dispensé sous forme de formation avec participation directe, d'enseignement à distance ou d'une combinaison des deux.

Ce programme s'adresse aux responsables gouvernementaux qui participent à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques effectives en matière de commerce, d'investissement, de financement et de développement. Comme d'autres acteurs jouent un rôle clef dans ces processus, le programme concerne également les entreprises de commerce et de transport, les associations d'importation/exportation, les chambres de commerce et les ONG travaillant dans les domaines du commerce, de l'investissement et du développement.

Il a été effectué par des experts indépendants des évaluations qui ont confirmé la qualité des matériels pédagogiques, l'efficacité des méthodes de formation hybrides combinant participation directe et enseignement à distance, et l'intérêt d'adapter les méthodes de formation au contexte local et régional.

II. L'Institut virtuel sur le commerce et le développement de la CNUCED¹⁵

L'Institut virtuel sur le commerce et le développement de la CNUCED est un programme de renforcement des capacités et de travail en réseau dont l'objectif est de renforcer les capacités professionnelles concernant le commerce et le développement dans les universités des pays en développement et des pays en transition, et d'aider ces universités à mieux orienter leurs choix stratégiques et la pertinence de leurs travaux. Les universités membres de l'Institut virtuel bénéficient dans la durée de services dans quatre domaines:

- Conception et organisation des cours: L'Institut virtuel donne des conseils sur la conception des cours et des programmes, et met au point des matériels

¹⁵ <http://vi.unctad.org>.

pédagogiques sur les questions de commerce et de développement, que les universités adaptent ensuite au contexte de leur pays en les complétant par des données et des analyses sur le pays, en les traduisant dans les langues locales;

- Développement professionnel pour les personnels des universités: L'Institut virtuel offre des possibilités de formation et d'apprentissage aussi bien à des groupes de chercheurs (ateliers nationaux et régionaux) qu'à des particuliers (par le biais d'un tutorat, en particulier pour de jeunes chercheurs qui travaillent à des projets intéressant particulièrement leur université);
- Formation pour les étudiants: Les principaux destinataires des activités de l'Institut virtuel sont les universitaires qui formeront ensuite des étudiants dans leur propre pays. À titre exceptionnel, l'Institut virtuel offre aussi une formation directe à des étudiants pour autant que la mobilisation d'experts internationaux apporte à ces étudiants une valeur ajoutée dont ils ne pourraient pas bénéficier dans leurs universités. Cette formation passe par des visioconférences et par des programmes de formation spécifiques pour les étudiants, dans des organisations sises à Genève (voyages d'étude);
- Coopération au sein du réseau: Outre qu'il coopère au niveau bilatéral avec les universités, l'Institut virtuel met à profit aussi la coopération Sud-Sud et Nord-Sud dans le cadre du réseau universitaire, et appuie l'échange d'expériences et les projets communs entre ses membres pour les travaux de recherche, la mise au point de matériels pédagogiques ou le perfectionnement professionnel.

III. Cours de formation régionaux sur les grands problèmes économiques internationaux¹⁶

Ce programme s'adresse essentiellement aux décideurs dans les pays en développement et les pays en transition qui ont déjà certaines connaissances concernant l'économie, le commerce, les relations internationales, le droit international ou l'administration publique, et qui s'occupent de questions économiques internationales et des politiques correspondantes. Les universitaires étudiant ou enseignant ces questions peuvent eux aussi en bénéficier. Le cours porte essentiellement sur les liens entre le commerce, l'investissement, le financement et le développement, sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques pertinentes et sur les négociations internationales sur les questions touchant au commerce et au développement, les besoins et les intérêts des pays en développement étant mis en avant. Différents

¹⁶ <http://p166.unctad.org>.

modules sont consacrés aux aspects du système commercial et du système financier qui concernent le développement, à l'IED et au développement des entreprises, à l'économie de l'information, au commerce international et à la facilitation du transport, et aux accords commerciaux multilatéraux et régionaux. Le cours s'achève par un exercice de simulation permettant aux participants de mettre à profit les connaissances acquises progressivement pour jouer le rôle de négociateurs internationaux, le plus souvent dans un domaine actuellement traité par l'OMC. Le programme du cours prend en compte les spécificités nationales, régionales et internationales par rapport aux problématiques du commerce, du financement, de l'investissement et du développement, et il est conçu en collaboration avec les commissions régionales, des experts des universités membres de l'Institut virtuel de la CNUCED et des experts nationaux du pays hôte.

IV. Cours de brève durée sur les grands problèmes économiques internationaux à l'intention des diplomates en poste à Genève¹⁷

L'objectif de ce programme est de tenir informés les diplomates en poste à Genève des questions d'actualité concernant les grands problèmes économiques internationaux et de leur évolution, afin qu'ils puissent communiquer à leur gouvernement des informations et des recommandations pertinentes et représenter le mieux possible les intérêts de leur pays dans les négociations internationales. Les programmes des cours sont conçus en fonction de la demande: les diplomates proposent eux-mêmes les sujets sur lesquels ils auraient besoin d'une mise à jour. Leurs suggestions sont complétées par des informations sur les questions émergentes auxquelles travaillent la CNUCED et ses différentes divisions.

C. Science, technologie et innovation au service du développement

Les objectifs des activités de coopération technique de la CNUCED dans les domaines de la science, de la technologie et de l'innovation (STI) consistent à:

- Promouvoir les capacités scientifiques et technologiques des pays en développement et des pays en transition; et
- Faciliter leur accès aux technologies nouvelles et émergentes.

Ces activités comportent:

- Des conseils de politique générale en matière de STI;

¹⁷ <http://p166.unctad.org/shortcourses>.

- Une aide aux pays pour renforcer leur base de ressources humaines, avec l'organisation de formations spéciales;
- L'analyse et la diffusion d'informations sur les meilleures pratiques internationales pour le développement et le transfert de technologie.

Les principaux programmes de coopération technique dans ce domaine sont les examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation et le réseau de centres d'excellence.

I. Examens de la politique de la science, de la technologie et de l'innovation

Ces examens ont pour objectif d'aider les pays participants à évaluer et à analyser l'efficacité de leur politique de la science, de la technologie et de l'innovation, en vue de promouvoir le renforcement des capacités technologies et d'encourager l'innovation, et d'intégrer ces éléments dans la stratégie nationale de développement. L'examen comprend normalement une analyse générale des forces, des faiblesses et des possibilités du pays en matière de STI, ainsi que des risques éventuels pour son développement. Il définit les différents éléments – instruments juridiques, politiques, mesures et pratiques – qui forment le cadre actuel dans ce domaine, pointe les faiblesses systémiques et structurelles, évalue les secteurs constituant une priorité nationale sous l'angle de la STI, et suggère des options et des recommandations. Ces recommandations visent à:

- Apporter un appui aux gouvernements pour concevoir leurs politiques de STI;
- Améliorer l'information et les relations productives entre les organismes publics de recherche, les universités et le secteur privé;
- Assurer la formation des ressources humaines actuelles et futures;
- Promouvoir la coordination et la coopération en matière de STI entre différents secteurs publics;
- Déterminer les mesures permettant de promouvoir les capacités nationales pour l'acquisition de technologie; et
- Déterminer les secteurs scientifiques et technologiques nouveaux et émergents, et les évaluer.

II. Réseau de centres d'excellence

Le réseau de centres d'excellence réunit des institutions scientifiques et technologiques désireuses de renforcer les liens avec la communauté scientifique et d'ac-

croître la mobilité des scientifiques venant de pays en développement, et particulièrement d'Afrique. Il est organisé pour cela à l'intention des scientifiques et des ingénieurs des formations de base ou avancées dans des domaines comme ceux des biotechnologies et des technologies de l'information et de la communication.

Le réseau de centres d'excellence organise des séminaires et des cours de formation de brève et de longue durée pour des scientifiques de pays en développement.

D. Technologies de l'information et de la communication et économie de l'information¹⁸

La mondialisation et l'utilisation de plus en plus grande des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans le commerce impliquent une vaste transformation de l'environnement des affaires dans les pays en développement. Les TIC offrent de nouvelles possibilités de développement, aident à attirer l'IED et permettent aux PME de participer plus activement au commerce international. Mais pour pouvoir utiliser les TIC pour dynamiser la croissance économique, il faut pouvoir prendre des décisions judicieuses reposant sur des données solides.

Les activités de coopération technique de la CNUCED dans ce domaine ont pour objectif d'aider les gouvernements à faire de ces technologies des outils accessibles et pratiques pour la croissance économique et la création d'emplois. Les principaux éléments de ces activités sont les suivants:

- Services consultatifs et examens des politiques de TIC;
- Renforcement des capacités et conseils en vue de la mise en place de cadres juridiques pour l'e-commerce et les TIC;
- Renforcement des capacités pour l'établissement de statistiques sur l'économie de l'information et aide pour analyser l'impact des TIC.

I. Examens des politiques de TIC

Depuis une dizaine d'années, les TIC font partie intégrante des plans de développement de bon nombre de pays en développement, et les gouvernements ont formulé des stratégies de TIC pour en promouvoir le développement et l'utilisation, dans l'intérêt de leurs entreprises et de leur population. Ces examens consistent à évaluer la mise en œuvre des plans-cadres nationaux en matière de TIC en passant en revue les indicateurs pertinents, en examinant comment la question du développement

¹⁸ <http://www.unctad.org/ecommerce>.

des TIC et de l'e-commerce a trouvé une expression concrète dans les stratégies nationales de développement, en déterminant les politiques, les programmes et les mécanismes d'application propres à favoriser le développement de l'économie de l'information, et en évaluant l'infrastructure de télécommunications, les aspects juridiques et réglementaires et les ressources humaines correspondantes.

En coopération avec les pays, la CNUCED établit un «cadre type» pour l'examen des politiques nationales de TIC, qui passe en revue les mécanismes institutionnels et les mécanismes de mise en œuvre déterminants pour le succès de ces politiques. Ce «cadre type» contient des recommandations pour:

- Guider les examens des politiques de TIC;
- Déterminer les forces et les faiblesses essentielles des politiques de TIC; et
- Réviser et ajuster les politiques afin de mettre en place un environnement propice au développement de l'économie de l'information.

II. Cadres juridiques pour l'économie de l'information

Les gouvernements ont besoin de cadres juridiques qui assureront la confiance entre les partenaires commerciaux en ligne et la conformité avec la législation des autres pays, faciliteront les échanges intérieurs et le commerce international, et offriront une protection juridique aux utilisateurs et aux fournisseurs de services d'e-commerce. À cet effet, la CNUCED aide les pays en développement à préparer des cadres juridiques pour l'utilisation des TIC en:

- Développant les capacités pour traiter les problèmes juridiques liés aux TIC, en organisant à l'intention des législateurs et des fonctionnaires gouvernementaux un cours de formation sur l'élaboration de cadres juridiques pour l'e-commerce;
- Faisant connaître et diffusant les cadres juridiques nationaux par le biais de tables rondes réunissant les acteurs nationaux des secteurs public et privé; et
- Fournissant des services consultatifs pour l'harmonisation au niveau régional des cadres juridiques.

III. Mesure de l'économie de l'information¹⁹

La demande de statistiques des TIC est en forte augmentation, au fur et à mesure que les pays comprennent les possibilités et les avantages qu'offrent ces technolo-

¹⁹ <http://measuring-ict.unctad.org>.

gies pour contribuer au développement économique et social. Pour pouvoir bénéficier d'une société de l'information qui est en rapide mutation, les gouvernements doivent suivre les indicateurs des TIC et mesurer leurs progrès, afin d'élaborer des politiques et des stratégies nationales et de les évaluer. La CNUCED les aide à y parvenir en:

- Renforçant les capacités des bureaux nationaux de statistique et autres producteurs de données officielles sur les TIC à produire des statistiques sur l'économie de l'information et à les analyser, en proposant un cours de formation et un manuel;
- Proposant des services consultatifs pour la production et l'analyse de statistiques sur l'économie de l'information, y compris par le biais de missions de pays et d'ateliers régionaux; et
- Élaborant et diffusant des indicateurs, des définitions et des méthodologies, en coopération avec le Partenariat international sur la mesure des TIC au service du développement²⁰.

²⁰ Ce partenariat réunit l'Union internationale des télécommunications, l'Organisation de coopération et de développement économiques, la CNUCED, l'Institut de statistique de l'Organisation des Nations Unies pour la science, l'éducation et la culture, la CEPALC, la CESAO, la CEA, la CESAP, le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, l'EUROSTAT et la Banque mondiale.



QUATRIÈME PARTIE:

GESTION DE LA DETTE LE PROGRAMME SYGADE

La CNUCED aide les pays à gérer leur dette de manière efficace, ce qui est essentiel pour parvenir à la stabilité financière et gagner la confiance des créanciers. Elle y procède essentiellement par le programme du système de gestion et d'analyse de la dette (SYGADE)²¹ qui offre aux pays un ensemble de solutions efficaces pour une meilleure gestion courante de la dette publique, avec des données fiables sur la dette pour les aider à élaborer des politiques. Ce système inclut le logiciel spécialisé pour la gestion de la dette SYGADE, qui facilite grandement le travail des bureaux de la dette, ainsi que des services consultatifs et des activités de formation à la gestion de la dette.

Le programme SYGADE a été directement installé à ce jour dans 66 pays, essentiellement à faible revenu ou à revenu moyen inférieur, et c'est le système le plus largement utilisé dans le monde.

Le programme est dirigé par un groupe consultatif mis en place par le Conseil du commerce et du développement pour conseiller le Secrétaire général de la CNUCED sur les problèmes spécifiques des pays, y compris les options possibles pour assurer leur viabilité financière. Toutes les parties prenantes sont membres du Groupe consultatif et elles se réunissent tous les deux ans. Les donateurs, qui représentent un sous-groupe essentiel, se réunissent chaque année avec le programme SYGADE, qui présente ses réalisations de l'année écoulée, ses priorités pour l'avenir et sa situation financière.

Les objectifs du programme SYGADE sont les suivants:

- Apporter une assistance directe aux bureaux de la dette en procurant les produits et les services SYGADE, y compris pour le renforcement des capacités concernant divers aspects de la gestion de la dette;
- Établir des systèmes de gestion et d'analyse de la dette modernes, et veiller à leur actualisation;
- Apporter une aide pour élaborer des stratégies efficaces de gestion de la dette grâce à de meilleures analyses et informations;
- Appuyer le développement institutionnel; et
- Mettre en place un organe de coordination pour les discussions et l'échange d'expériences en matière de gestion de la dette, ou assumer cette fonction.

L'assistance fournie au titre du programme comporte trois grands volets:

- Renforcement des capacités grâce à la fourniture d'un logiciel spécialisé de

²¹ www.unctad.org/dmfas.

gestion et d'analyse de la dette (le logiciel SYGADE) destiné à répondre aux besoins opérationnels, statistiques et analytiques des gestionnaires de la dette et des responsables de l'élaboration de stratégies pour la dette extérieure. Ce volet comporte une formation à l'utilisation du logiciel;

- Renforcement des capacités au moyen des services consultatifs procurés par le programme, avec une évaluation des besoins et avec des conseils sur les aspects techniques, administratifs, juridiques et institutionnels de la gestion de la dette, et avec une assistance pour l'installation et l'entretien du logiciel;
- Renforcement des capacités de gestion de la dette, avec des modules sur la validation des données relatives à la dette, sur les statistiques de la dette et sur l'analyse de la dette.

Pour le programme SYGADE, il faut que les services de renforcement des capacités de gestion de la dette soient fournis aux pays de manière harmonisée et coordonnée par les fournisseurs d'assistance technique, en tenant compte de l'avantage comparatif de chaque fournisseur. Ce programme a contribué activement à certaines initiatives récentes comme la Facilité de gestion de la dette mise en place par la Banque mondiale et le Programme de renforcement des capacités des pays pauvres très endettés (PRC PPTÉ). Cette collaboration permet aussi de veiller à ce que les différents fournisseurs d'aide puissent mettre à profit le soutien apporté par les autres, et à une mise en commun des meilleures pratiques. En ce sens, la participation suivie de la CNUCED à travers le programme SYGADE à l'Équipe spéciale interinstitutions des statistiques des finances n'est qu'un exemple parmi d'autres des efforts de cette organisation pour aider les pays à produire des statistiques fiables grâce à une action coordonnée.

À la fin de 2008, le logiciel SYGADE était installé dans 101 institutions et 66 pays, dont 24 pays à faible revenu et 30 pays à revenu moyen inférieur.

L'organisation tous les deux ans d'une conférence internationale sur la gestion de la dette fait partie intégrante des activités de renforcement des capacités dans le cadre du programme SYGADE. La conférence permet aux pays en développement d'échanger des vues sur certains des aspects actuels les plus pertinents de la gestion de la dette et des finances publiques, son objectif ultime étant d'aider ces pays à gérer plus efficacement leur dette. Cette réunion est aussi l'occasion pour des gestionnaires de la dette et pour des décideurs du monde entier d'interagir et de se faire part de leurs expériences.



CINQUIÈME PARTIE:

**AFRIQUE, PAYS LES MOINS
AVANCÉS, PAYS EN
DÉVELOPPEMENT SANS
LITTORAL ET PETITS ÉTATS
INSULAIRES EN DÉVELOPPEMENT**

Au sein du système des Nations Unies, la CNUCED est expressément chargée de répondre aux besoins particuliers des pays africains et des PMA, auxquels elle donne la priorité dans ses activités d'assistance technique. Le nombre de pays désignés par l'ONU comme des pays les moins avancés s'élève aujourd'hui à 49, sur la base des critères suivants:

- Faible revenu national (PIB par habitant inférieur à 905 dollars pour les pays étant inscrits actuellement sur la liste);
- Faible capital humain (indice composite incorporant des indicateurs de santé, de malnutrition et d'éducation);
- Degré élevé de vulnérabilité économique, selon un indice composite (l'Indice de vulnérabilité économique) reposant sur les indicateurs suivants: a) catastrophes naturelles (indice de l'instabilité de la production agricole, et part de la population déplacée par les catastrophes naturelles); b) crises commerciales (indice de l'instabilité des exportations de biens et services); c) exposition aux crises (part de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche dans le PIB, et indice de concentration des exportations de marchandises); d) petite dimension économique; et e) éloignement économique.

La CNUCED fournit un appui technique et fonctionnel aux PMA qui participent aux grandes conférences et réunions au sommet mondiales, à travers des études comparatives et des études de pays. Elle effectue aussi des études sectorielles, notamment sur les exportations nouvelles et non traditionnelles qui présentent un intérêt pour les PMA pour leur commerce et leur développement, afin de les aider à être compétitifs à l'exportation dans ces secteurs.

Elle fournit aussi un appui technique et fonctionnel aux pays avant, pendant et après leur inscription sur la liste des PMA. L'objectif du programme est de faciliter au maximum la sortie de cette catégorie et le processus de transition.

I. Fonds d'affectation spéciale pour les PMA

L'objectif est d'appuyer de nouvelles activités en faveur des PMA dans tous les domaines d'action de la CNUCED, y compris à travers la préparation du rapport annuel sur les PMA. Ce rapport fournit des informations essentielles tirées des travaux de recherche de la CNUCED sur les capacités productives et sur la réduction de la pauvreté dans les PMA. Il est organisé des activités de formation pour diffuser les conclusions du rapport et pour permettre aux PMA d'évaluer leurs stratégies et leurs politiques de développement nationales, les thèmes intéressant particulièrement les PMA, par exemple en relation avec les stratégies de développement des capacités productives, étant passés en revue.



II. Cadre intégré renforcé pour l'assistance technique liée au commerce

Aux côtés de l'OMC, du CCI, du PNUD, de l'ONUDI, du FMI et de la Banque mondiale, la CNUCED participe à la mise en œuvre de ce programme, lancé en 1997.

En étroite collaboration avec d'autres organisations clefs, la CNUCED joue un rôle actif dans la mise en œuvre du Cadre intégré. Toutes les activités de coopération technique de la CNUCED ayant trait aux PMA viennent soutenir et compléter le Cadre intégré. On mentionnera spécifiquement les ateliers préalables à l'Étude diagnostique sur l'intégration du commerce (EDIC), les ateliers régionaux sur le Cadre intégré renforcé, et l'exécution d'un certain nombre de projets liés au commerce au titre de la matrice d'action de l'EDIC.

III. Appui aux pays en développement sans littoral et aux petits États insulaires en développement

La CNUCED apporte un appui aux pays en développement sans littoral, en particulier pour la facilitation du transport en transit. Des services consultatifs sont aussi fournis à ces pays pour les négociations multilatérales et en matière de coopération régionale.

Compte tenu de la grande vulnérabilité de la plupart des petits États insulaires en développement, la CNUCED s'attache à rendre ces pays mieux résistants en agissant essentiellement à deux niveaux: pour réduire leurs handicaps structurels, et pour promouvoir leur spécialisation économique.

Il est apporté à ce groupe de pays des services consultatifs en matière de commerce multilatéral.



SIXIÈME PARTIE:

PRODUITS DE BASE

Le travail de la CNUCED concernant les produits de base, lequel consiste en une combinaison équilibrée d'analyses, de conseil sur les politiques et d'assistance directe, répond aux besoins des secteurs public et privé de la société civile. Les activités de renforcement des capacités et de coopération technique de la CNUCED visent à donner un nouvel élan à l'élaboration et à la mise en œuvre de solutions innovantes aux problèmes en relation avec les produits de base, en particulier à partir d'initiatives multipartenariales. Cette assistance encourage et soutient diverses initiatives, souvent fondées sur des partenariats avec des acteurs importants, et concerne des problèmes clefs auxquels sont confrontés les pays et les populations tributaires de ces produits. Ces activités dégagent des orientations et des éléments d'action nouveaux, mettent en exergue les expériences fructueuses qui méritent d'être généralisées et sont un élément moteur pour donner une plus grande priorité à la problématique des produits de base dans le débat international sur les politiques de développement.

La CNUCED appuie les efforts que déploient les pays tributaires des produits de base pour :

- Concevoir des stratégies nationales relatives aux produits de base, et notamment pour les intégrer dans leurs stratégies nationales et régionales de développement;
- Renforcer leur capacité d'offre et devenir compétitifs;
- Progresser dans les chaînes de valeur et diversifier les secteurs de produits de base;
- Se conformer aux normes commerciales internationales publiques et privées (normes sanitaires et phytosanitaires, normes de sécurité des produits alimentaires et critères de qualité);
- Avoir accès aux informations et aux bases de données relatives aux produits de base grâce aux outils en ligne INFOCOMM/INFOSHARE; et
- Tirer parti des débouchés à l'exportation sur les marchés émergents.

Le programme aide aussi les pays en développement à :

- Renforcer leurs capacités humaines et institutionnelles;
 - Promouvoir et améliorer la transparence et la responsabilité dans le secteur public, dans le secteur privé et dans les entreprises afin de permettre à ces pays d'optimiser les avantages tirés des industries extractives, compte tenu, selon que de besoin, de la mise en œuvre d'initiatives pertinentes pour ces industries;
 - Mettre en place des systèmes de commercialisation et des programmes d'assistance efficaces pour les petits producteurs de produits de base, notamment des programmes de protection sociale économiquement viables;
 - Concevoir des mécanismes de financement et de gestion des risques dans le secteur des produits de base (y compris des bourses de produits).
-



SEPTIÈME PARTIE:

ASSISTANCE DE LA CNUCED AU PEUPLE PALESTINIEN²²

En 1985, il a été spécifiquement demandé à la CNUCED de suivre et d'étudier les conséquences sur le plan économique et social des politiques des autorités d'occupation israéliennes dans le territoire palestinien. La CNUCED examine systématiquement le développement économique du territoire palestinien occupé afin de répondre aux besoins émergents du peuple palestinien.

Les travaux de la CNUCED pour appuyer les objectifs de développement nationaux s'articulent autour des axes suivants:

- Stratégies de développement et politiques commerciales;
- Facilitation du commerce et logistique;
- Modernisation et réforme des finances publiques; et
- Entreprises, investissement et concurrence.

Les activités dans chaque catégorie comportent des projets d'assistance technique et des services consultatifs conçus de manière à:

- Renforcer les capacités palestiniennes pour l'élaboration des politiques économiques et en matière de gestion; et
- Créer un environnement propice au développement du secteur privé.

Ces activités reposent sur les conclusions des travaux de recherche et d'analyse du secrétariat sur l'économie palestinienne et sur l'expérience du secrétariat en général. Grâce à ces travaux, la CNUCED est l'organe central du système des Nations Unies pour la prise en compte des questions de commerce, de financement et de développement économique dans le territoire palestinien.

Le programme a évolué ces deux dernières années pour prendre en compte les effets de la crise économique générale, résultant de la politique israélienne de bouclage et des restrictions de mouvement imposées dans le territoire palestinien occupé. La CNUCED a intensifié en particulier ses activités d'assistance technique pour aider à remédier aux difficultés socioéconomiques conformément au Cadre stratégique de l'ONU pour la période 2008-2009 et aux résolutions 56/111 (par. 6 et 7) et 43/178 (par. 9) de l'Assemblée générale. La CNUCED a intensifié aussi son appui au développement des institutions palestiniennes en vue de l'établissement d'un État palestinien souverain, indépendant et viable, conformément au paragraphe 44 de l'Accord d'Accra.

La conception et la mise en œuvre du programme d'assistance du secrétariat au peuple palestinien ont été réalisées en étroite collaboration avec l'Autorité palestinienne et avec le secteur privé, ainsi qu'avec les organisations internationales pertinentes. Le programme a reçu des contributions extrabudgétaires généreuses provenant de la Commission européenne, du Canada et du Compte de l'ONU pour le développement.

²²www.unctad.org/palestine.